



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 27 janvier 2023 DÉLIBÉRATION

Rapporteur : Philippe GARROTÉ

Secrétaire de séance : Madame Sabine SALLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. Jean-Luc MARLE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Daniel LACRAMPE, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Luc MARLE
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etaient absent.e.s :

- M. André LABARTHE (excusé)
- Mme Laurence DUPRIEZ

17 – FINANCEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DU COMMERCE : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE ET LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU HAUT-BÉARN

Lors de son Conseil du 15 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Haut-Béarn a validé la nécessité pour la CCHB d'être moteur dans le développement et la redynamisation du commerce et de l'artisanat sur le territoire.

Pour ce faire, deux premières actions phares ont été mises en place en 2021 et 2022 :

Recrutement d'un manager commerce:

Afin de participer à la stratégie commerciale du territoire et à son animation, la CCHB a procédé au recrutement d'un manager commerce qui a pris ses fonctions le 15 novembre 2021.

Ce poste est financé partiellement pendant deux ans par la Banque des territoires dans le cadre de la labellisation Petite Ville de Demain.

Lors de la création de ce poste, il avait été acté que le reste à charge serait financé à part égale entre la Ville d'Oloron Sainte-Marie et la CCHB. Le financement est le suivant :

- Coût annuel du manager commerce : 36 714 €
- Subvention Banque des territoires : 20 000 €
- Reste à charge : 16 714 €.

Soit 8 357 € pour chacune des parties (Ville et CCHB).

Mon centre bourg a un incroyable commerce:

Dans le cadre de la redynamisation du commerce, la Ville d'Oloron Ste-Marie, a candidaté au dispositif « mon centre bourg a un incroyable commerce » pour donner les moyens à des porteurs de projet d'investir le centre-ville. Ce marathon créatif s'est déroulé les 1^{er} et 2 juillet et a été accompagné par le service économie de la CCHB, par l'ensemble des partenaires de la création (chambres consulaires, experts comptables...) et par des chefs d'entreprises locaux.

Cet accompagnement a été supervisé par AUXILIA pour un montant de 24 000 € TTC.

Le financement de cette opération est le suivant :

- Banque des territoires (PVD) : 10 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine (AMI revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs) : 5 000 €
- Reste à charge : 9 000 €

Il est proposé que ce reste à charge soit partagé entre la Ville d'Oloron Ste-Marie et la CCHB, soit 4 500 € chacun.

Aussi, afin de régulariser le financement de ces actions en faveur du commerce, une convention sera signée entre la Ville d'Oloron-Sainte-Marie et la CCHB.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ACTE** les financements des actions en faveur du commerce comme stipulé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rembourser à la CCHB 50% de la prise en charge financière des frais relatifs au coût annuel du poste du manager commerce, soit la somme de 8 357 €,

- **SOLLICITE** Monsieur le Président de la CCHB à rembourser 50% de la dépense au titre de « mon centre-bourg a un incroyable commerce » à la Commune, soit la somme de 4 500 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante entre les deux parties,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 janvier 2023.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 31/01/2023

Le Maire,

Bernard UTHURRY



Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le



ID : 064-216404228-20230127-DEL_23_01_27_17-DE